

Commune de l'ILE-TUDY

4 rue de la Mairie

29 980 ILE-TUDY.

Tél 02.98.56.42.57

Fax 02.98.56.36.26

mairie.iletudy@wanadoo.fr



COMMUNE DE L'ILE-TUDY

Aménagement de l'aire naturelle de stationnement de Pen an Truck et de la Voie Verte

Acte d'Engagement

MAITRE D'OUVRAGE :

Commune de ILE-TUDY (Finistère)

OBJET DU MARCHE :

**ETUDE GEOTECHNIQUE SUR LA LIAISON ENTRE LA VOIE
VERTE ET LA RUE DES ROCHERS - NIVEAU AVP**

N° de marché :

Date du marché :

Entreprise :

Montant du marché :

HT -

TTC

Mode de passation :

Le présent marché est passé suivant la procédure adaptée en application des articles 26 et 28 du Code des Marchés Publics. Le représentant légal du Pouvoir Adjudicateur peut négocier avec les candidats ayant présenté une offre. Cette négociation peut porter sur tous les éléments de l'offre, notamment sur le prix.

Identifiants :

Maître d'œuvre :

Personne habilitée à donner les renseignements : Monsieur le Maire de l'ILE-TUDY

Ordonnateur : Monsieur le Maire de l'ILE-TUDY

Comptable public assignataire des paiements : Monsieur le Trésorier de Pont-l'abbé, 12 rue Charles le Bastard 29120 PONT-L'ABBE

L'offre a été établie sur la base des conditions économiques en vigueur au mois de Juin 2016 (mois zéro).

ARTICLE 1 – OBJET DU MARCHÉ

L'objet du présent marché concerne :

Le présent marché a pour objet de recueillir les informations géologiques et géotechniques nécessaires à la conception et à la réalisation de la liaison à la rue des Rochers par un ouvrage de type plancher en bois de type Ipé ou composite de type KLP ancré au sol.

ARTICLE 2 - CONTRACTANTS

2.1 – POUR LES ENTREPRISES INDIVIDUELLES

Je soussigné (nom, prénoms) _____
Adresse _____
Numéro de téléphone _____
Numéro d'identification S.I.R.E.T. ⁽²⁾ _____
Numéro d'inscription au registre du commerce ⁽¹⁾⁽²⁾ _____
ou au répertoire des métiers _____
Code d'activité économique principale NAF ⁽¹⁾ _____

2.2 – POUR LES SOCIETES

Je soussigné : M _____
Agissant au nom et pour le compte de _____
Au capital de _____
Adresse du siège social _____

Numéro d'identification S.I.R.E.T. ⁽¹⁾ _____
Numéro d'inscription au registre du commerce ⁽¹⁾⁽²⁾ _____
Code d'activité économique principale NAF ⁽¹⁾ _____

2.3 – POUR LES GROUPEMENTS

Nous soussignés :

M - _____
Agissant en mon nom personnel _____
1^{er} contractant domicilié à _____
Numéro de téléphone _____
Numéro d'identification S.I.R.E.T. ⁽¹⁾ _____
Numéro d'inscription au registre du commerce ⁽¹⁾⁽²⁾ _____
Code d'activité économique principale NAF ⁽¹⁾ _____

M _____
Agissant pour le compte de la Société _____
2^{ème} contractant domicilié à _____
Numéro de téléphone _____
Numéro d'identification S.I.R.E.T. ⁽¹⁾ _____

(

1)Pour les entreprises ou sociétés établies en France

(2)Pour les entreprises étrangères, numéro et date d'inscription au registre équivalent

(1)Pour les entreprises ou sociétés établies en France

Numéro d'inscription au registre du commerce. ^{(1) (2)} _____
Code d'activité économique principale NAF ⁽¹⁾ _____

Contractants suivants :

Mandataire

M _____

est le mandataire des contractants ci-dessus groupés (solidaires/~~conjoint~~s) (rayer la mention inutile)

AFFIRME

AFFIRMONS, sous peine de résiliation de plein droit du contrat, qu'aucune des personnes physiques ou morales pour lesquelles nous intervenons ne tombe sous le coup de l'interdiction découlant de l'article 44 2° du Code des marchés publics,

CERTIFIE

CERTIFIONS sur l'honneur, et sous peine d'exclusion des marchés publics, que l'exécution des prestations ci-dessus mentionnées, sera réalisée avec des salariés employés régulièrement au regard des articles L3243-1 et L1221-13 du code du travail.

DECLARE

DECLARONS :

- Avoir pris connaissance du Cahier des Charges et des documents qui y sont mentionnés.
- Avoir établi les déclarations et fourni les certificats prévus à l'article 45 du Code des marchés publics.
- Avoir remis une attestation sur l'honneur indiquant son intention ou non de faire appel pour l'exécution des prestations, objet du marché, à des salariés de nationalité étrangère et, dans l'affirmative, certifiant que ces salariés sont ou seront autorisés à exercer une activité professionnelle en France.

Je m'engage ou j'engage le groupement dont je suis mandataire, sur la base de mon offre ou de l'offre du groupement (*rayer les mentions inutiles*), exprimée en euros.

L'offre ainsi présentée ne lie toutefois le candidat que si son acceptation lui est notifiée dans un délai de 90 jours à compter de la date limite de remise des offres fixée par le règlement de la consultation.

Les déclarations similaires des éventuels sous-traitants sont annexées au présent acte d'engagement.

ARTICLE 3 - PRIX

3.1 – MONTANT DU MARCHÉ

Les modalités de variation des prix sont fixées comme ci-dessous :

-les prix du présent marché sont réputés établis sur la base des conditions économiques du mois fixé en page de garde de l'acte d'engagement. Ce mois est appelé « mois zéro » (m0)

- L'index de référence I choisi en raison de sa structure pour la révision des prix des prestations faisant l'objet du marché est l'index **Ingénierie** (base 100 en janvier 1973) publié au Bulletin Officiel du Ministère charge de l'équipement et au Moniteur des Travaux Publics.

-Le coefficient de révision **C_n** applicable pour le calcul de l'acompte versé le mois **n** est donné par la formule :

$$C_n = 0.15 + 0.85 \times (I_n / I_0)$$

Dans laquelle **I₀** et **I_n** sont les dernières valeurs connues prises par l'index respectivement au mois zéro, mois d'attribution du marché au mois au cours duquel chacun des règlements est dû au titulaire « maîtrise d'œuvre ».

⁽¹⁾Pour les entreprises ou sociétés établies en France

Toutefois si la période de règlement de l'acompte est supérieure à un mois, le mois à prendre en compte est le dernier mois de la période.

La valeur finale de références utilisées pour l'application de cette clause est appréciée au plus tard à la date de réalisation contractuelle des prestations ou à la date de réalisation réelle si celle-ci est antérieure.

La périodicité de la révision suit la périodicité des acomptes.

Pour la mise en œuvre de cette formule, les calculs intermédiaires et finals sont effectués avec au maximum quatre décimales. Pour chacun de ces calculs, l'arrondi est traité de la façon suivante :

Si la cinquième décimale est comprise entre 0 et 4 (bornes incluses) ; la quatrième décimale est inchangée (arrondi par défaut)

Si la cinquième décimale est comprise entre 5 et 9 (bornes incluses) ; la quatrième décimale est augmentée d'une unité (arrondi par excès)

Conditions générales de l'offre de prix

L'offre de prix est établie sur la base des conditions économiques en vigueur au mois m_0 "études" fixé en page 2 du présent acte d'engagement.

Les travaux du lot concerné sont rémunérés en application des dispositions suivantes :

Montant de l'offre exprimée en euros.

Le prix global et forfaitaire des travaux, tel qu'il résulte du détail estimatif est :

▪ Montant hors TVA : _____ (en chiffres)
▪ TVA au taux de...20..... %, soit : _____ (en chiffres)
▪ Montant TVA incluse : _____ (en chiffres)
_____ (en lettres)

CADRE RESERVE A LA COLLECTIVITE

Compte tenu du choix de l' (des) option(s) ou de la (des) variante(s) n°		
Le montant du marché est porté à :		
- prix hors T.V.A. €	(en chiffres)
- T.V.A. au taux de ... %, soit €	
- montant T.V.A. incluse €	
soit en toutes lettres T.V.A. incluse		
..... Euros		

3.2 – PRESTATIONS SOUS-TRAITEES DESIGNEES AU MARCHÉ

- Les annexes n° _____ du présent Acte d'Engagement indiquent la nature et le montant des prestations que j'envisage (nous envisageons) de faire exécuter par des sous-traitants payés directement, les noms de ces sous-traitants et les conditions de paiement des contrats de sous-traitance ; le montant des prestations sous-traitées indiqué dans chaque annexe constitue le montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement.
- Chaque annexe constitue une demande d'acceptation du sous-traitant concerné et d'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance, demande qui est réputée prendre effet à la date de notification du marché ; cette notification est réputée emporter acceptation du sous-traitant et agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance.

Le montant total des prestations que j'envisage (nous envisageons) de sous-traiter conformément à ces annexes est de :

_____ (en lettres)

pour les sous-traitants suivants :

3.3 – PRESTATIONS SOUS-TRAITEES ENVISAGEES

En outre, le tableau ci-après indique la nature et le montant des prestations que j'envisage (nous envisageons) de faire exécuter par des sous-traitants payés directement après avoir demandé en cours de travaux leur acceptation au Maître d'ouvrage ; les sommes figurant sur ce tableau correspondent au montant de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement.

NATURE DE LA PRESTATION	MONTANT DE LA PRESTATION (TVA INCLUSE)
TOTAL	

3.4 – CREANCE PRESENTEE EN NANTISSEMENT OU CESSION

Le montant maximal de la créance que je pourrai (nous pourrons) présenter en nantissement est de :

_____ (en chiffres)

_____ (en lettres) TVA incluse

3.5 – DECOMPOSITION DU PRIX PAR TRANCHE

Sans objet.

ARTICLE 4 – DUREE MARCHE ET D'EXECUTION

Les stipulations correspondantes figurent dans le cahier des charges.

ARTICLE 5 – PAIEMENTS

Le mode de règlement choisi par le maître d'ouvrage est le virement.

Le délai maximum de paiement des acomptes est fixé à 30 jours.

Le Maître d'ouvrage se libérera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du compte ouvert au nom de :

1^{er} Contractant

Etablissement _____

Agence _____

Adresse _____

N° du compte _____

Code banque _____

Code guichet _____

Clé RIB _____

2^{ème} Contractant

Etablissement _____

Agence _____

Adresse _____

N° du compte _____

Code banque _____

Code guichet _____

Clé RIB _____

En cas de groupement, le compte sera un compte commun.

Toutefois, le Maître d'ouvrage se libérera des sommes dues aux sous-traitants payés directement en faisant porter les montants au crédit des comptes désignés dans les annexes, les avenants ou les actes spéciaux.

ARTICLE 6 – PIECES CONTRACTUELLES

Les pièces contractuelles du marché sont les suivantes, par ordre de priorité décroissante.

A. Pièces contractuelles

- Acte d'Engagement (A.E.) et ses annexes éventuelles.
- Cahier des Charges

B. Pièces générales

- Les documents applicables sont ceux en vigueur au premier jour du mois d'établissement des prix, tel que la page 2 du présent acte d'engagement
- Le Cahier des Clauses Techniques Générales (CCTG) applicable aux marchés publics de travaux.
- Le Cahier des Clauses Administratives Générales (CCAG) applicables aux marchés publics de travaux dans sa dernière version.

Pour ce qui est des pièces générales, elles ne sont pas jointes au dossier, le soumissionnaire étant censé les connaître.

Fait en un seul original

A _____, le _____

Mention(s) manuscrites(s) « Lu et approuvé »
Cachet(s) et signature(s) de l'(des) entrepreneurs(s)

Est accepté la présente offre pour valoir Acte d'Engagement.

A ILE-TUDY, le _____

Le Représentant légal du Pouvoir Adjudicateur,

Reçu notification du marché,

Le _____, l'(les) entrepreneur(s)

ANNEXE N°1 – Annexe à l'acte d'engagement en cas de sous-traitance

Demande d'acceptation d'un sous-traitant et d'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance.

MARCHE : ETUDE GEOTECHNIQUE SUR LA LIAISON ENTRE LA VOIE VERTE ET LA RUE DES ROCHERS

▪ Titulaire : _____

PRESTATION SOUS-TRAITEES

▪ Nature : _____
▪ Montant TVA comprise : _____

SOUS-TRAITANT

▪ Nom, raison ou dénomination sociale : _____
▪ Entreprise individuelle ou forme juridique de la société : _____
▪ Numéro d'identité d'établissement (SIRET) : _____
▪ Numéro d'inscription au registre du commerce et des sociétés (remplacer, s'il y a lieu, "registre du commerce et des sociétés" par "répertoire des métiers") : _____
▪ Adresse : _____
▪ Compte à créditer (établissement de crédit, agence ou centre, n° de compte) : _____

CONDITIONS DE PAIEMENT DU CONTRAT DE SOUS-TRAITANCE

▪ Modalités de calcul et de versement des sommes dues : _____
▪ Date (ou mois) d'établissement des prix : _____
▪ Modalités de variation des prix : _____
▪ Stipulations relatives aux délais, pénalités, primes, réfections et retenues diverses : _____

AUTRES RENSEIGNEMENTS

- Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'article 108 du Code des Marchés Publics
Monsieur le Maire de l'ILE-TUDY.
- Comptable public assignataire des paiements : **Monsieur le Trésorier de Pont-l'abbé, 12 rue Charles le Bastard 29120 PONT-L'ABBE**

Le Représentant légal du Pouvoir Adjudicateur,

Le Prestataire